

AGAR AGAR flake powder

AGA11.P Nom latin : Gelidium ssp
Famille : Floridacées



DESCRIPTION

Noms communs

AGAR AGAR poudre

Description plante

Les algues rouges des genres Gelidium et Gracilaria sont des algues marines se développant fixées sur les rochers dans les zones côtières des mers tempérées et tropicales. Elles présentent un thalle ramifié et cartilagineux caractéristique. Après récolte, ces algues sont lavées, séchées puis transformées afin d'extraire l'agar-agar, un polysaccharide naturel utilisé pour ses propriétés gélifiantes et épaississantes en alimentation, microbiologie et phytothérapie.

Description référence

Agar-agar pulvérisé, obtenu par broyage de la matière gélifiante issue d'algues rouges.

Poudre de couleur blanc cassé à crème, relativement homogène, constituée de particules très fines.

Aspect sec et pulvérulent, texture légère, odeur neutre à très faible.

QUALITÉ

Composition

100% AGAR AGAR poudre

Plan de contrôle analytique

- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique)
- Microbiologie selon la catégorie A ou C de la Pharmacopée Européenne
- Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915
- Pesticides selon le règlement le règlement (CE) n°396/2005

UTILISATION

Informations complémentaires

Nos produits sont 100 % purs et naturels, sans OGM, sans tests sur les animaux, exempts d'additifs d'origine animale, et conformes à un régime végétarien ou végétalien.

Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet :
<https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite>

INFORMATION

Conditionnement

Sachet plastique dans sachet Kraft

Conservation

Date de Durabilité Minimale (DDM) : 5 ans
Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).

Informations nutritionnelles

Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.

NOTIFICATION

Notification

Ce produit n'ayant pas fait l'objet d'analyses spécifiques pour une utilisation cosmétique, nous ne pouvons garantir son adéquation à cet usage. Il incombe également au client de vérifier que le produit est conforme aux exigences de son application dans tous les domaines d'activité.

Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : <https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins>